

## QUESTION ECRITE

N° 4

*Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo*

**Objet : Filières bilingues dans le réseau AEFÉ, continuité de l'enseignement de la langue associée.**

L'AEFE a placé au cœur de son action pédagogique la promotion de l'enseignement des langues et en particulier la création dans de nombreux établissements de filières bilingues français-langue locale. Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en place par cet établissement public pour faciliter la possibilité donnée aux élèves de poursuivre l'apprentissage de la langue associée quand ceux-ci rentrent en France ou changent de pays ?

**ORIGINE DE LA REPONSE : AEFÉ**

---

### Réponse

La création de filières bilingues français-langue locale dans notre réseau concerne essentiellement des établissements ayant ouvert des sections internationales (SI). 27 établissements proposent des sections internationales dans 11 pays et une douzaine d'établissements sont actuellement candidats à l'ouverture de ce dispositif dans 6 nouveaux pays. L'AEFE soutient les établissements et leurs équipes dans la création de sections internationales dans la langue du pays d'accueil (projets à l'étude pour des sections en hongrois et en hébreu), de tels dispositifs existant déjà pour le suédois, l'arabe, le chinois et le japonais.

L'AEFE favorise en effet la création de sections internationales, dispositifs d'excellence destinés à former des élèves non seulement bilingues mais aussi biculturels en favorisant les échanges et la compréhension mutuelle, dans une même classe, de jeunes porteurs de cultures différentes.

C'est pourquoi ces filières doivent, en France, intégrer un pourcentage important d'élèves étrangers locuteurs natifs de la langue de la section, et cela explique que chaque SI soit soutenue et certifiée par un partenaire institutionnel du pays de la langue enseignée.

Ces sections, en France comme dans notre réseau, sont confiés à des enseignants formés spécifiquement et habilités, qui mettent en œuvre des programmes aménagés afin de conduire les élèves à une évaluation finale particulière (l'option internationale du baccalauréat, dite OIB). L'ensemble du dispositif est contrôlé à chaque étape par le MENJVA.

Dans le cadre des SI, la mobilité des élèves est une question complexe car le dispositif ne peut exister pour un cas isolé, pas plus qu'il ne peut être proposé à distance, la présence d'un environnement linguistique et culturel faisant partie intégrante du projet. En France, il existe plus de 300 sections scolarisant près de 20 000 élèves dont 9000 lycéens dans toutes les séries. Elles offrent des enseignements dans une quinzaine de langues.

Les élèves du réseau quittant une SI proposant une langue très spécifique peuvent ne pas pouvoir poursuivre ailleurs le complément du programme qui leur était offert. Cette situation est également valable pour les SI de France et tient à l'essence même de ces sections.